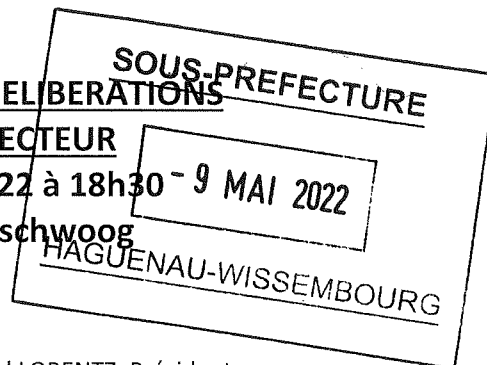


**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,  
Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.  
Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES**

**ACTIVITES SCOLAIRES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Président, dans la perspective du vote du budget primitif pour l'année 2022, rappelle les principes d'octroi des aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves à l'école par le SIVU RPU. Ces principes ont été fixés par délibération du Comité directeur le 9 juillet 2020 :

- 3,50 € par élève et par jour de sortie
- cette somme est abondée de 1 € par élève s'il y a un hébergement spécifique
- la somme obtenue est majorée de 10% (majoration que les enseignants en responsabilité de la sortie utilisent pour subventionner plus largement la sortie d'enfants dont la famille rencontre des difficultés financières).

Pour les sorties « ski », la subvention est de 2 € par élève et par sortie. Le nombre maximum de sorties « ski » subventionné est de 5.

Pour la piscine, pour l'année scolaire 2020/2021, la Communauté de communes proposait une gratuité des entrées aux scolaires. Le Président précise que le Comité directeur, lors de sa séance du 26 novembre 2020, a décidé du principe de solliciter une participation des familles d'un montant de 1,60 € par élève et par sortie pour aider au financement du transport en autobus jusqu'à Drusenheim. Le SIVU prend à sa charge le coût restant du transport, déduction faite de la participation des familles par le versement d'une subvention à la caisse de l'école.

Le SIVU RPU a versé en 2021 des aides à la caisse de l'école pour un montant total de 4 961,20 € pour le financement des activités piscine (1 681,00 €), équitation (2 063,60 €) et kayak (1 216,60 €).

Le Comité directeur lors de sa séance du 13 décembre 2021 a approuvé le versement de subventions pour l'année scolaire 2021/2022 pour les activités suivantes :

**Classe transplantée à Paris** (prévue initialement en 2020) du 15 au 18 novembre 2021 : 4 jours avec hébergement  
Classes CM1/CM2 (17 élèves) et CM2 (16 élèves) soit 33 élèves au total  
Montant subvention estimée : 653,40 € ((4,5 € /jour x 33 élèves) x 4 = 594 € + 10 %)

**Stage escalade à Roc en stock à Strasbourg**

CP-CE2 bilingue, CE1 bilingue = 4 jours en novembre 2021

CP, CM1-CM2 bilingue = 4 jours fin avril et mai 2022

Montant subvention estimée : 1 416,80 € ((3,5 €/jour x 92 élèves) x 4 jours = 1288 € + 10 %)

Les crédits pour le financement de ces sorties sont proposés au budget de l'exercice 2022.

Vu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** le versement d'une participation financière à l'école pour la classe transplantée à Paris et pour le stage escalade à Strasbourg et l'inscription des crédits associés au budget de l'exercice 2022.

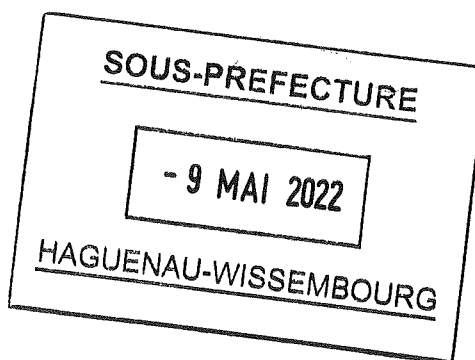
Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,

Michel LORENTZ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE

- 9 MAI 2022

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,

BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2022 – MATERIEL INFORMATIQUE**

Le Président rappelle les investissements décidés fin d'année 2021 qui impactent le budget 2022 et nouveaux travaux proposés :

- **Remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à gaz**

Les travaux ont été effectués durant les congés scolaires du 14 au 24 février 2022 par la Sté BURGER, titulaire du marché.

Le montant du marché de travaux s'élève à 45 300 € TTC.

Lors des travaux, il a été constaté que les réseaux intérieurs de circulation vers les radiateurs sont bouchés.

Un désembouage et un rinçage des circuits raccordant les radiateurs est nécessaire, présentant un coût supplémentaire de 3 980,96 € TTC.

Un état des lieux est prévu durant les congés scolaires de Pâques pour voir si le désembouage a suffi ou si des travaux supplémentaires sont nécessaires.

- **Poursuite du chantier de remplacement des luminaires par du Led dans les circulations**

Les travaux pourraient être effectués par une équipe d'électriciens bénévoles lors de la journée citoyenne de la commune de Roeschwoog le 21 mai prochain.

Le coût estimatif du matériel s'élève à 2 500,00 € TTC.

- **Poursuite du remplacement et de la fixation des plinthes**

Les travaux pourraient être effectués par une équipe de bénévoles lors de la journée citoyenne de la commune de Roeschwoog le 21 mai prochain.

- **Remplacement de matériel informatique défectueux**

Un TBI complet (vidéo-projecteur et tableau - salle 10) a été commandé en octobre 2021 et remplacé lors des congés scolaires de février 2022 : 2 802,00 € TTC (3000,00 € ont été prévus en restes à réaliser pour le règlement de ce TBI).

- **Proposition de prévoir des crédits en cas de défectuosité de matériel informatique**  
Enveloppe de crédits nouveaux de 9 400,00 € (pour 2 TBI complets et 2 vidéoprojecteurs).
- **Crédits pour l'acquisition de chaises** (en cas de besoin) et matériel d'affichage : 3 000,00 €
- **Acquisition d'une nouvelle monobrosse :** 6 000,00 €.

Il soumet au Comité ces investissements.

Le Comité directeur,

**APPROUVE** les propositions d'investissements et travaux émises pour le budget primitif 2022.

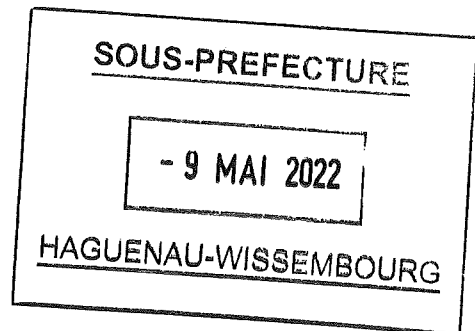
**Pour extrait conforme**

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,

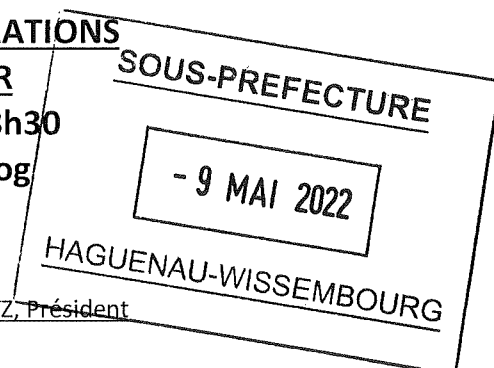
Michel LORENTZ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,

BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,

COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.

Était en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021**

Le Président Michel LORENTZ présente le compte administratif de l'année 2021, figurant au dossier de séance, en donnant les explications concernant les sommes inscrites tant en recettes qu'en dépenses.

Il indique que le Compte administratif est concordant avec le Compte de gestion établi par le Trésorier, puis il se retire pour l'adoption de ce point.

M. Marc ANTONI, Vice-président du SIVU RPU, prend la présidence de la séance et propose au Comité directeur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021.

Vu la présentation du compte administratif (cf annexe jointe)

Vu les explications du Président

Le Comité directeur, en l'absence du Président, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR,

**AFFIRME** avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion pour l'exercice 2021 dressé par M. Emmanuel ROUX, Trésorier du SIVU RPU ;

**APPROUVE** le compte administratif 2021 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021	137 446,23 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2021	115 560,34 €
<i>Déficit de fonctionnement de l'exercice 2021</i>	-21 885,89 €
<i>Excédent de fonctionnement 2020 reporté</i>	70 257,22 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2021	48 371,33 €

Dépenses d'investissement de l'exercice 2021	36 025,93 €
Recettes d'Investissement de l'exercice 2021	157 774,49 €
Excédent d'investissement de l'exercice 2021	121 748,56 €
Déficit d'investissement 2020 reporté	-37 436,79 €
Excédent d'Investissement de clôture 2021	84 311,77 €
Dépenses d'Investissement - restes à réaliser 2021	-61 000,00 €
Recettes d'Investissement - restes à réaliser 2021	0,00 €
Excédent d'Investissement 2021 restes à réalisés déduits	23 311,77 €
<b>EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE 2021 (sans restes à réaliser)</b>	<b>132 683,10 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL de CLOTURE 2021 restes à réaliser déduits</b>	<b>71 885,10 €</b>

PRECISE que ce document n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**SOUS-PREFECTURE**

**- 9 MAI 2022**

**ANNEXE - PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYMURPL  
EXERCICE 2021**

Le compte administratif représente un véritable bilan financier, permettant d'établir une analyse financière tout en appréciant l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du budget primitif et la réalité de leur exécution.

La présente présentation est brève et synthétique. Elle retrace les informations financières essentielles. Celle-ci est jointe au compte administratif et est établie conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités locales.

**PRESENTATION DES RESULTATS**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE		A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	137 446,23	G	115 560,34
	Section d'investissement	B	36 025,93	H	157 774,49
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	70 257,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	37 436,79 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>= A+B+C+D</b>	<b>210 908,95</b>	<b>= G+H+I+J</b>	<b>343 592,05</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	61 000,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E+F</b>	<b>61 000,00</b>	<b>= K+L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A+C+E</b>	<b>137 446,23</b>	<b>= G+H+K</b>	<b>185 817,56</b>
	Section d'investissement	<b>= B+D+F</b>	<b>134 462,72</b>	<b>= H+I+L</b>	<b>157 774,49</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A+B+C+D+E+F</b>	<b>271 908,95</b>	<b>= G+H+I+J+K+L</b>	<b>343 592,05</b>

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 61 000,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14	58 000,00	
18	Opération d'équipement n° 18	3 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

**SOUS-PREFECTURE**  
- 9 MAI 2022  
**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

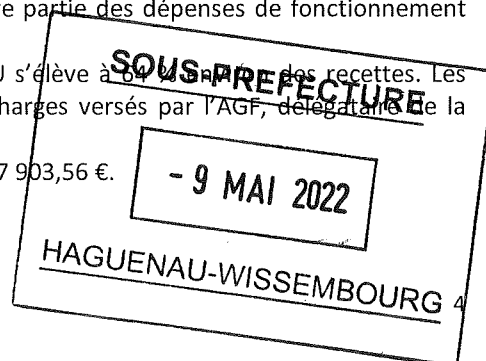
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	81 130,00	63 677,10	0,00	0,00	17 452,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 200,00	55 104,22	0,00	0,00	4 095,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 600,00	17 250,31	0,00	0,00	2 349,69
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>159 930,00</b>	<b>136 031,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 898,37</b>
66	Charges financières	2 300,00	1 414,60	0,00	0,00	885,40
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	6 270,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>170 000,00</b>	<b>137 446,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 553,77</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	15 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>185 000,00</b>	<b>137 446,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 553,77</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 100,00	7 008,70	0,00	0,00	91,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	74 000,00	74 530,17	0,00	0,00	-530,17
75	Autres produits de gestion courante	33 640,00	33 949,44	0,00	0,00	-309,44
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>114 740,00</b>	<b>115 488,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-748,31</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2,78	72,03	0,00	0,00	-69,25
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>114 742,78</b>	<b>115 560,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-817,56</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>114 742,78</b>	<b>115 560,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-817,56</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 70 257,22				

En fonctionnement, il est relevé :

- que les charges de personnel représentent 40 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général s'élèvent à 46,3 % des dépenses réelles de fonctionnement
- que le total des charges de gestion courante constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement (98 %)
- que les participations communales au niveau des recettes du SIVU s'élèvent à 64 % des recettes. Les autres recettes proviennent du loyer et du remboursement des charges versés par l'AGF, déléguaire de la Commune de Roeschwoog pour le service périscolaire
- que les indemnités totales versées au Président en 2021 s'élèvent à 7 903,56 €.



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

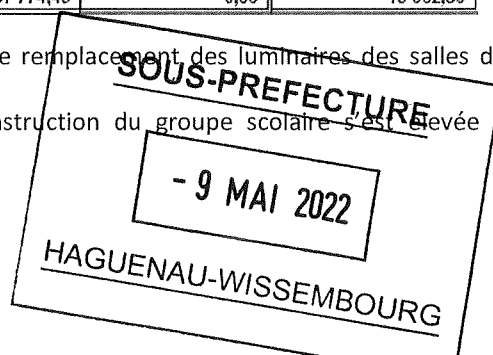
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>111 236,79</b>	<b>13 503,23</b>	<b>61 000,00</b>	<b>36 733,56</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>111 236,79</b>	<b>13 503,23</b>	<b>61 000,00</b>	<b>36 733,56</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 550,00	22 522,70	0,00	27,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 613,21			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>24 163,21</b>	<b>22 522,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 640,51</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>135 400,00</b>	<b>36 025,93</b>	<b>61 000,00</b>	<b>38 374,07</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>135 400,00</b>	<b>36 025,93</b>	<b>61 000,00</b>	<b>38 374,07</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>37 436,79</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	120 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	400,00	337,70	0,00	62,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	37 436,79	37 436,79	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>37 836,79</b>	<b>37 774,49</b>	<b>0,00</b>	<b>62,30</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>157 836,79</b>	<b>157 774,49</b>	<b>0,00</b>	<b>62,30</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	15 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>172 836,79</b>	<b>157 774,49</b>	<b>0,00</b>	<b>15 062,30</b>

En investissement, les principales dépenses concernaient les travaux de remplacement des luminaires des salles de classe par du Led et le remplacement de matériel informatique.

La charge de la dette (remboursement du capital) relative à la construction du groupe scolaire s'est élevée à 22 522,70 €.



Les recettes d'investissement proviennent du fonds de compensation de la TVA (337,70 €), du versement des excédents de l'exercice précédent au compte 1068 (37 436,79 €) et du prêt de 120 000,00 € contracté pour le remplacement des luminaires et le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz.

### CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

COMPTES ADMINISTRATIFS		2020	2021
Participation Communes		229 000,00 €	74 000,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		299 008,30 €	115 560,34 €
Charges de personnel		54 767,18 €	55 104,22 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financier compte</b>		263 808,74 €	137 446,23 €
<b>Marge brute (recette FCT - dépenses FCT)</b>		35 199,56 €	- 21 885,89 €
Frais financiers (compte 66111)		1 384,33 €	1 294,60 €
<b>Epargne brute (marge brute - frais financiers)</b>		33 815,23 €	- 23 180,49 €
Remboursement capital de la dette (1641)		22 432,97 €	22 522,70 €
<b>Epargne nette (epargne brute - capital dette)</b>		11 382,26 €	- 45 703,19 €
Report d'investissement de l'année précédente		- 25 429,05 €	- 37 436,79 €
Recettes réelles d'investissement		29 631,31 €	157 774,49 €
Total recettes investissement		4 202,26 €	120 337,70 €
<b>Capacité d'investissement (épargne nette + recettes totales IVT)</b>		15 584,52 €	74 634,51 €
Résultat de clôture (excédent)		70 257,22 €	132 683,10 €

### DETTE

Objet du prêt	Organisme prêteur	Montant prêt	Durée en années	Année de mobilisation	Fin de remboursement	taux	K restant dû au 1/9/2021	Remboursement 2021 intérêts	Remboursement 2021 Capital	Charge totale 2021
Ecole Intercommunale André Weckmann	Crédit Agricole	600 000,00 €	30	2004	01/09/2034	03/09/2019 0,40 %	301 126,08 €	1 294,60 €	22 522,70 €	23 817,30 €
Système de chauffage gaz + remplacement luminaires	Crédit Agricole	120 000,00 €	10	2021	31/10/2031	20/10/2021 0,6 %				
							<b>301 126,08 €</b>	<b>1 294,60 €</b>	<b>22 522,70 €</b>	<b>23 817,30 €</b>
<b>Endettement par habitant incidence SIVU RPU</b>			3832habitants			%population	78,58 €			
population INSEE 2022 Commune de Roeschwoog			2331habitants				60,83%			
population INSEE 2022 Fort Louis			292habitants				7,62%			
population INSEE 2022 Neuhausel			368habitants				9,60%			
population INSEE 2022 Leutenheim			841habitants				21,95%			
population INSEE 2022 SIVU RPU			3832habitants				100,00%			

**SOUS-PREFECTURE**  
- 9 MAI 2022  
**HAGUENAU-WISSEMBOURG**

AIDES FINANCIERES VERSEES PAR LE SIVU RPU

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
<b>657361 - Caisse des Ecoles</b>								
<b>Dépense</b>								
17/11/2021	47	196	SUBVENTION EQUITATION 2020/2021 - 134 ELEVES	D 657361/65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		2 063,60 €	2 063,60 €
09/12/2021	55	240	SUBVENTION PISCINE ANNEE 2020 2021	D 657361/65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		1 681,00 €	1 681,00 €
15/12/2021	57	243	SUBVENTION KAYAK ANNEE 2020 - 2021	D 657361/65	ECOLE ELEMENTAIRE - INTERCOMMUNAL		1 216,60 €	1 216,60 €
<b>Total Dépense : 657361 - Caisse des Ecoles</b>				<b>Total Budgétisé</b>	<b>6 200,00 € Total Réalisé</b>		<b>4 961,20 €</b>	<b>4 961,20 €</b>

Date Emission	N° Bord.	N° Piece	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC
<b>6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</b>								
<b>Dépense</b>								
27/07/2021	31	134	SUBVENTION ANIMATION JEUNESSE REALISATION FF	D 6574/65	ASSOC ANIMATION JEUNESSE UFFRIED		500,00 €	500,00 €
<b>Total Dépense : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations</b>				<b>Total Budgétisé</b>	<b>0,00 € Total Réalisé</b>		<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

4 961,20 € ont été versés à la Caisse de l'école et 500,00 € à l'Animation jeunesse du Pays Rhénan pour la réalisation d'une deuxième fresque à l'école.

**Pour extrait conforme**

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,

Michel LORENTZ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

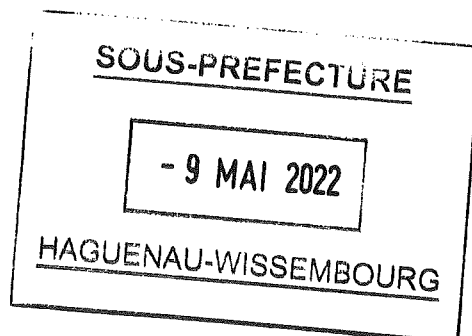
En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,  
Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.  
Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES  
AFFECTATION DES RESULTATS**

Résultats de clôture de l'exercice 2021 :

- Excédent de fonctionnement : + 48 371,33 €
- Excédent d'investissement : + 84 311,77 €
- Restes à réaliser dépenses : - 61 000,00 €
- Restes à réaliser recettes : 0,00 €



Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE D'AFFECTER** les résultats du Compte Administratif 2020 comme suit :

- R001 : Excédent d'investissement reporté : + 84 311,77 €
- R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 48 371,33 €.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,  
Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES**

**PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES**

Le Président rappelle l'évolution des participations des communes membres depuis 2013, la décision d'augmentation de la participation des communes en 2020 à 229 000,00 € au vu des résultats des exercices précédents, puis la participation réduite adoptée en 2021.

Il précise toutefois, que chaque année excédents d'exploitation et excédents reportés en fonctionnement se réduisent, limitant ainsi les possibilités d'autofinancement des travaux d'investissement. L'excédent d'investissement constaté en 2021 est le résultat de l'emprunt contracté en fin d'année.

Afin de garantir la trésorerie du SIVU et sa capacité d'autofinancement, il propose une participation des communes au budget primitif de l'exercice 2022 à hauteur de 150 000,00 €.

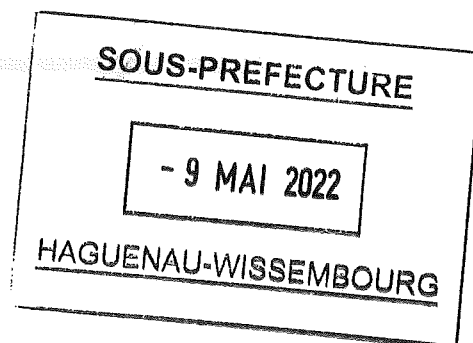


SIVU  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DU SIVU 2022

Participation demandée aux communes 150 000 €  
Participation à l'investissement 79 800 €  
Contribution au fonctionnement 70 200 €

	EFFECTIFS	PARTICIPATION FONCTIONNEMENT	POPULATION (source INSEE 2020)	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	MONTANT TOTAL PARTICIPATION
FORT LOUIS	15	5 882,68 €	292	6 080,79 €	11 963,47 €
LEUTENHEIM	33	12 941,90 €	841	17 513,52 €	30 455,42 €
NEUHAEUSEL	20	7 843,58 €	368	7 663,47 €	15 507,04 €
ROESCHWOOG	111	43 531,84 €	2331	48 542,22 €	92 074,07 €
TOTAL	179	70 200,00 €	3832	79 800,00 €	150 000,00 €



Pour mémoire effectifs de l'école rentrée scolaire 2021/2022 : 206 élèves

Participations communales											%age participation	%age population
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
FORT LOUIS	18 635 €	17 751 €	15 350 €	13 841 €	15 163 €	16 082 €	16 074 €	19 793 €	6 020 €	11 964 €	7,98%	7,62%
LEUTENHEIM	38 250 €	38 461 €	43 090 €	41 381 €	44 679 €	36 588 €	34 817 €	35 026 €	14 611 €	30 455 €	20,30%	21,95%
NEUHAEUSEL	21 577 €	18 737 €	18 068 €	17 265 €	17 510 €	18 160 €	19 757 €	22 546 €	7 259 €	15 507 €	10,34%	9,60%
ROESCHWOOG	138 289 €	139 051 €	137 492 €	141 513 €	136 649 €	129 170 €	143 352 €	151 635 €	46 110 €	92 074 €	61,38%	60,83%
Participation	216 751 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	214 000 €	200 000 €	214 000 €	229 000 €	74 000 €	150 000 €	100%	100%

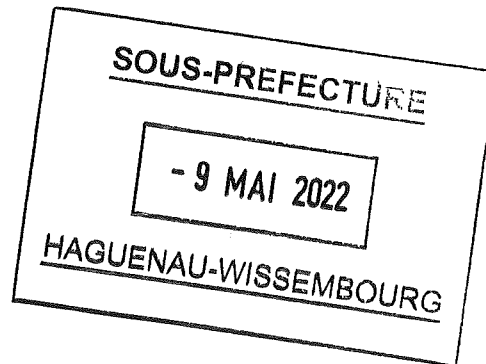
Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le principe d'une participation des communes pour l'exercice 2022 se montant à un total de 150 000,00 €.

**Pour extrait conforme**

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,  
  
Michel LORENTZ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,  
Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.  
Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

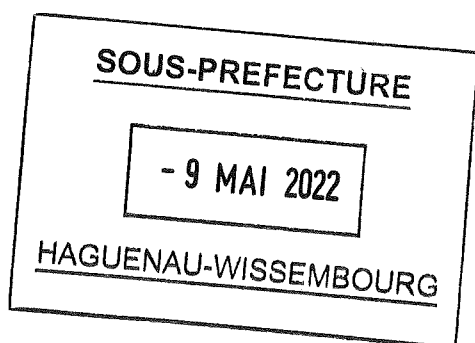
**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES  
PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES**

Le Président rappelle que chaque année le Comité directeur inscrit des crédits au budget (compte 6067 – fournitures scolaires) pour participer aux frais scolaires (acquisition de livres, de livrets scolaires, de petit matériel, fournitures pour les projets d'école, acquisition de papier pour les photocopies...).

Le Président propose le maintien d'une attribution de 33 € par élève, soit un total de 6 798,00 € arrondi à 6 800,00 € pour 206 élèves pour l'exercice 2022.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une participation de 33,00 € par élève soit des crédits pour l'exercice 2022 d'un montant arrondi à 6 800,00 €.



**Pour extrait conforme**

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

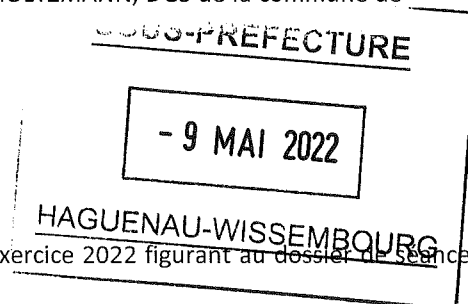
ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,

Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.

Etait en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES  
BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Président soumet au comité directeur le projet de budget primitif de l'exercice 2022 figurant au dossier de séance (cf. annexe). Il propose :



Dépenses de fonctionnement de l'exercice	240 300,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	191 928,67 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2021	48 371,33 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>240 300,00 €</b>

Dépenses d'investissement de l'exercice	78 000,00 €
Restes à réaliser en investissement	61 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>139 000,00 €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice	54 688,23 €
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice -reports 2021	84 311,77 €
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>139 000,00 €</b>

Il présente le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en rappelant que le SIVU RPU emploie 1 agent administratif pour 8h hebdomadaire et un agent technique pour l'entretien des locaux pour 26h hebdomadaire.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Service	Dénomination de l'emploi	Postes Ouverts à ce jour	Nombre total d'Agents en poste	Agents à Temps complet en poste	Agents à Temps non complet en poste	Coefficient d'emploi
<b>Personnel Titulaire</b>						
<b>Administratif</b>	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0		0	8/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0		0	8/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		1	8/35 <sup>ème</sup>
<b>Technique</b>	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe – Entretien	1	0		0	26/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Entretien	1	0		0	26/35 <sup>ème</sup>
	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Entretien	1	1		1	26/35 <sup>ème</sup>
<b>Total Personnel Titulaire</b>		5	2	0	2	0,97 ETP
<b>Personnel non Titulaire</b>						
<b>Néant</b>		0	0	0	0	
<b>Total Personnel Non Titulaire</b>		0	0	0	0	
<b>Total du Personnel</b>		5	2	0	2	0,97 ETP

Il informe le Comité Directeur des indemnités perçues par le Président du SIVU RPU.

Vu le projet de budget primitif détaillé présenté par nature et sa présentation annexée à la présente délibération

Vu l'état du personnel présenté,

Vu l'état des indemnités des élus présenté,

Après avoir pris connaissance des propositions concernant ce Budget Primitif pour l'exercice 2022 et des motifs qui justifient ces prévisions tant en recettes qu'en dépenses, après avoir discuté le budget et en avoir délibéré, le Comité Directeur, à l'unanimité,

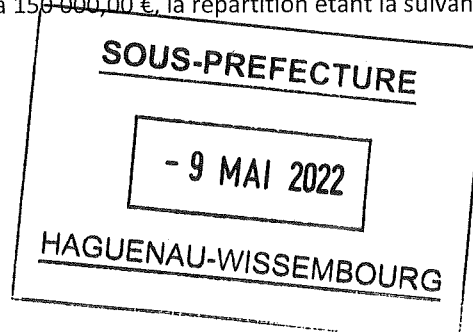
**ARRETE** le Budget Primitif 2022 comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>240 300,00 €</b>
Recettes de fonctionnement de l'exercice	191 928,67 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2021	48 371,33 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>240 300,00 €</b>

Dépenses d'investissement de l'exercice	78 000,00 €
Restes à réaliser en investissement	61 000,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>139 000,00 €</b>
Recettes d'investissement de l'exercice	54 688,23 €
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice -reports 2021	84 311,77 €
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>139 000,00 €</b>

**PRECISE** que les crédits sont votés au niveau du chapitre et par opération en section d'investissement et en section de fonctionnement ;

**FIXE** le montant total de la participation des communes à ce budget à 150 000,00 €, la répartition étant la suivante :

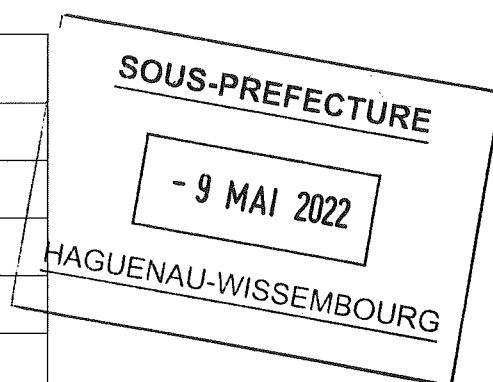


Au titre de la participation au fonctionnement exercice 2022 :

	<b>EFFECTIFS</b>	<b>PARTICIPATION FONCTIONNEMENT</b>
FORT LOUIS	15	5 882,68 €
LEUTENHEIM	33	12 941,90 €
NEUHAEUSEL	20	7 843,58 €
ROESCHWOOG	111	43 531,84 €
TOTAL	179	70 200,00 €

Au titre de la participation à l'investissement exercice 2022 :

	<b>POPULATION (source INSEE 2022)</b>	<b>PARTICIPATION INVESTISSEMENT</b>
FORT LOUIS	292	6 080,79 €
LEUTENHEIM	841	17 513,52 €
NEUHAEUSEL	368	7 663,47 €
ROESCHWOOG	2331	48 542,22 €
TOTAL	3832	79 800,00 €



Soit au total pour le fonctionnement et l'investissement :

↪ Commune de Fort-Louis	11 963,47 € arrondi à 11 964,00 €
↪ Commune de Leutenheim	30 455,42 € arrondi à 30 455,00 €
↪ Commune de Neuhaeusel	15 507,04 € arrondi à 15 507,00 €
↪ Commune de Roeschwoog	92 074,07 € arrondi à 92 074,00 €

#### **ANNEXE – PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU SIVU RPU**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un état prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires au personnel ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## PRESENTATION GENERALE

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	240 300,00	191 928,67
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 48 371,33
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	240 300,00	240 300,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	78 000,00	54 688,22
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	61 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 84 311,33
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	139 000,00	139 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	379 300,00	379 300,00

SOUS-PRÉFECTURE

- 9 MAI 2022

HAGUENAU-WISSEMBOURG

## PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	81 130,00	0,00	94 750,00	0,00	94 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 200,00	0,00	62 200,00	0,00	62 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 600,00	0,00	20 400,00	0,00	20 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>159 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 350,00</b>
66	Charges financières	2 300,00	0,00	1 900,00	0,00	1 900,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	6 270,00		14 550,00	0,00	14 550,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	15 000,00		45 000,00	0,00	45 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>15 000,00</b>		<b>45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 300,00</b>
					+	
						D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)
						0,00
					=	
						TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						240 300,00

Les crédits affectés aux charges à caractère général (eau, énergie, combustible, fournitures, entretien maintenance, frais de télécommunication...), compte 011, s'élèvent à 94 750,00 €. Il est à noter que les dépenses en eau, électricité et fioul représentent près de 44,32 % des charges générales. Les frais de maintenance (photocopieur, ascenseur, adoucisseur, maintenance informatique, extincteurs...) sont un poste de dépense important (environ 14,25 % des charges au compte 011).

Des crédits pour un montant de 62 200,00 € sont proposés au chapitre 012, charges de personnel.

Le chapitre 65 prévoit des crédits pour les indemnités versées au Président du SIVU pour un montant de 8 300 €.

Un montant de 7 100,00 € est inscrit au compte 657361 Caisse des écoles en prévision des subventions pour les sorties et pour la participation aux frais de piscine.

Un crédit de 500,00 € est prévu au compte 6574, provisionné pour une éventuelle aide financière associative.

Des dépenses imprévues, compte 022, sont proposées pour un montant de 14 550,00 €.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 100,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	74 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	33 640,00	0,00	34 878,67	0,00	34 878,67
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>114 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>191 878,67</b>	<b>0,00</b>	<b>191 878,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2,78	0,00	50,00	0,00	50,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>114 742,78</b>	<b>0,00</b>	<b>191 928,67</b>	<b>0,00</b>	<b>191 928,67</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>114 742,78</b>	<b>0,00</b>	<b>191 928,67</b>	<b>0,00</b>	<b>191 928,67</b>

+

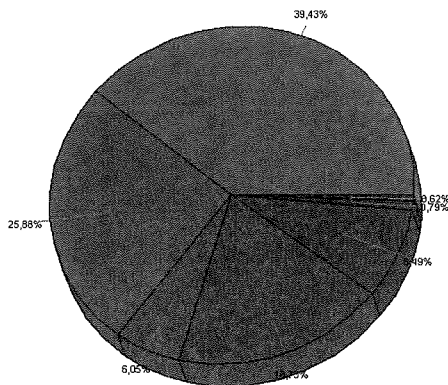
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>48 371,33</b>
---	------------------

=

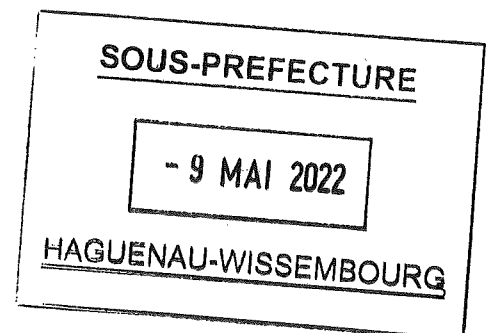
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>240 300,00</b>
--	-------------------

En recette des crédits pour la participation des communes, chapitre 74, sont inscrits pour un montant de 150 000,00 €. Le loyer perçu par le délégataire exploitant le service périscolaire (chapitre 75) est estimé à 34 878,00 € et sa participation aux charges locatives se monte à environ 7 000,00 € (chapitre 70).

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles



PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour cet exercice, des crédits sont imputés en dépenses d'investissement aux opérations suivantes :

- Opération 14 - divers travaux bâtiments : 13 000,00 €
- Opération 16 - école – aménagement des salles : 3 000,00 €
- Opération 18 - école – équipement informatique : 9 400,00 €
- Opération 19 - école – divers équipements et matériels : 12 200,00 €

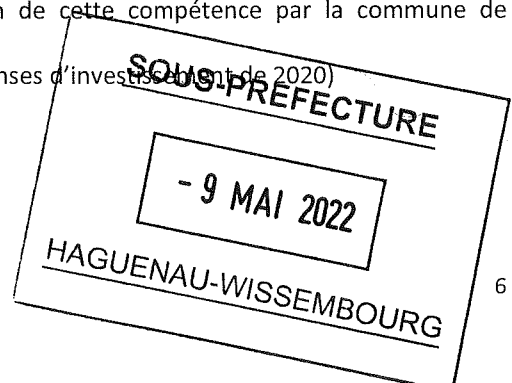
Le remboursement du capital de la dette (compte 1641) pour le groupe scolaire et pour le remplacement de la chaudière et remplacement des luminaires s'élève à 34 600,00 €.

Des dépenses imprévues sont proposées au compte 020 pour un montant de 5 800,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	74 036,79	13 000,00	0,00
16	Opération d'équipement n° 16 (5)	2 000,00	3 000,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	12 000,00	9 400,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	23 200,00	12 200,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>111 236,79</b>	<b>37 600,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 550,00	34 600,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 550,00	34 600,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 613,21	5 800,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>24 163,21</b>	<b>40 400,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>135 400,00</b>	<b>78 000,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>135 400,00</b>	<b>78 000,00</b>	<b>0,00</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>				<b>61 000,00</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>139 000,00</b>

Les recettes d'investissement prévues sont :

- 6 720,00 € correspondant au transfert des études effectuées pour le nouveau périscolaire vers le budget annexe périscolaire de la Commune de Roeschwoog suite au retour de la compétence « périscolaire » aux communes de Fort Louis, Leutenheim, Neuhaeusel, Roeschwoog et à la gestion de cette compétence par la commune de Roeschwoog par voie de convention depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 2 968,00 € de FCTVA (fond de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de 2020)
- Un virement de 45 000,00 € de la section de fonctionnement
- L'excédent reporté de 2021 de 84 311,77 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	120 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 720,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 720,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		120 000,00	6 720,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 836,79	2 968,23	0,00
10222	FCTVA	400,00	2 968,23	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	37 436,79	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> (BA.régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		37 836,79	2 968,23	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		157 836,79	9 688,23	0,00
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	15 000,00	45 000,00	0,00
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 000,00	45 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00	45 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		172 836,79	54 688,23	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	84 311,77
--	-----------

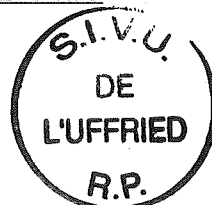
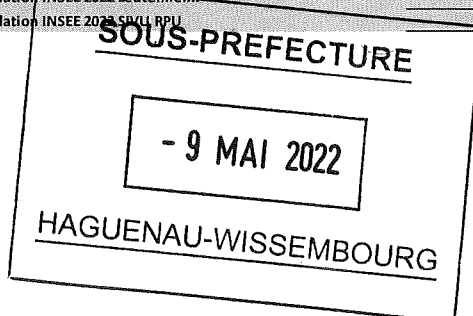
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	139 000,00
--	------------

## DETTE

Objet du prêt	Organisme prêteur	Montant prêt	Durée en années	Année de mobilisation	Fin de remboursement	taux	K restant dû	Remboursement 2022 intérêts	Remboursement 2022 Capital	Charge totale 2022	
							au 1/09/2022				
Ecole intercommunale André Weckmann	Crédit Agricole	600 000,00 €	30	2004	01/09/2034	21/10/2022 V 0,20 %	278 239,20 €	602,25 €	22 886,88 €	23 489,13 €	
							au 01/01/2022				
Système de chauffage gaz + remplacement luminaires	Crédit Agricole	120 000,00 €	10	2021	31/10/2031	20/10/2021 F 0,60 %	120 000,00 €	715,27 €	11 678,85 €	12 394,12 €	
								398 239,20 €	1 317,52 €	34 565,73 €	35 883,25 €

Endettement par habitant incidence SIVU RPU	3832 habitants	%population	103,92 €
population INSEE 2022 Commune de Roeschwoog	2331 habitants	60,83%	
population INSEE 2022 Fort Louis	292 habitants	7,62%	
population INSEE 2022 Neuhaeusel	368 habitants	9,60%	
population INSEE 2022 Lauterbourg	841 habitants	21,95%	
population INSEE 2022 SIVU RPU	3832 habitants	100,00%	



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 avril 2022

Le Président,  
Michel LORENTZ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR  
Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction..... : 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents ..... : 10	ANTONI Marc, Vice-Président,
Absents avec Procurations : 1	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents ..... : 2	Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER
	Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,
	<u>Absents excusés</u> : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à
	MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,
	COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT
	Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.
	<u>Etait en outre présent(e)</u> : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de
	Roeschwoog

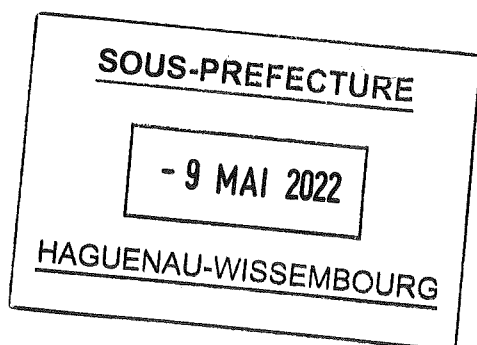
**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES**

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE (2023-2026) PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN**

Le Président indique que le calendrier défini par la Communauté de communes n'a pas permis au Comité directeur de délibérer avant la date butoir pour adhérer au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité. Si toutefois le SIVU RPU souhaite pouvoir bénéficier des tarifs négociés dans le cadre de ce groupement, il est proposé que la Commune de Roeschwoog, qui a adhéré au groupement de commande, intègre le point de livraison de l'école Weckmann à son contrat et, le cas échéant, refacture au SIVU RPU les consommations de gaz et d'électricité dans le cadre formalisé d'une convention.

Le Président soumet ce principe aux membres du Comité directeur.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** ce principe.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 avril 2022



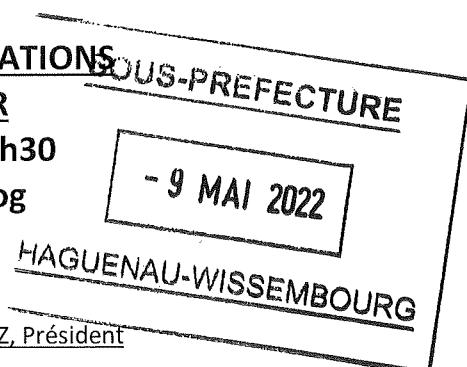
Le Président,  
Michel LORENTZ

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATION UNIQUE  
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 6 avril 2022 à 18h30  
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 31 mars 2022

Membres élus..... : 13  
Membres en fonction..... : 13  
Membres présents ..... : 10  
Absents avec Procurations : 1  
Absents ..... : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,  
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS  
Céline, MACHRIS Véronique, PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WEBER  
Jean-Louis (suppléant), WUST Michaël,  
Absents excusés : HUBER Christelle, KRILOFF Sébastien (pouvoir à  
MACHRIS Véronique), Vice-Présidents,  
COUSANDIER Daniel (suppléant), LEAUTAUD Dann (suppléant), LIEBGOTT  
Laurence (suppléant), MITTELHAEUSER Anne.

Était en outre présent(e) : Béatrice HOLTZMANN, DGS de la commune de  
Roeschwoog

**OBJET : AFFAIRES FINANCIERES**

**DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique a profondément réformé les dispositifs de mise en place, de souscription et de participation financière des employeurs à la Protection sociale complémentaire ; les apports majeurs de cette ordonnance qui s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont les suivants :

- Obligation (et non plus faculté) pour les Centres de gestion de conclure des couvertures en Protection sociale complémentaire pour le compte des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents.
- Mise en place d'une obligation de participation des employeurs publics à hauteur de 20 % d'un montant fixé par un décret pour le risque prévoyance (au 01 janvier 2025) et à hauteur de 50 % de ce même montant pour le risque santé (au 01 janvier 2026). Le décret n'a pas encore été publié.
- Obligation d'organiser un débat dans les 6 mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sur les garanties apportées à leur personnel en matière de Protection sociale complémentaire, et dans cette attente, obligation d'organiser ce débat dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance du 17 février 2021.

Rapport à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat sur la Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité (article 4, III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale)

La Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique concerne :

- Les garanties santé (couverture des dépenses liées aux frais de santé) d'une part,
- Les garanties prévoyance (couverture du demi-traitement en cas d'incapacité de travail, indemnisation en cas d'invalidité et indemnisation en cas de décès) d'autre part.

**1. Les dispositifs existants.**

Dans la Fonction Publique Territoriale, les dispositions qui s'appliquent sont celles du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la Protection sociale complémentaire de leurs agents, complété de ses 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011.

Ce décret prévoit la possibilité pour l'employeur territorial de participer financièrement à la Protection sociale complémentaire de ses agents :

- Soit pour le risque santé
- Soit pour le risque prévoyance
- Soit pour les deux risques

Cette participation financière est bien une faculté offerte à l'autorité territoriale, et non une obligation.

Les employeurs peuvent souscrire à l'un des deux dispositifs suivants :

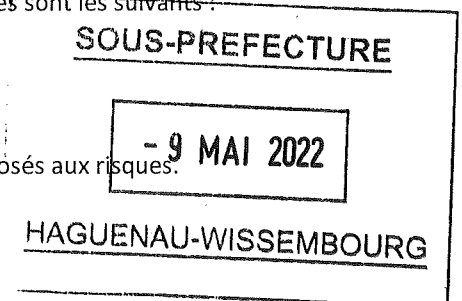
- Soit la labellisation : l'employeur contribue sur un contrat souscrit librement par l'agent au sein des offres labellisées par des organismes agréés. Un très grand nombre d'offres sont disponibles sur le marché, et la plupart des mutuelles et des assurances proposent une formule ou un type de contrat labellisé.
- Soit la convention de participation : l'employeur contribue à un contrat négocié auprès des opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance ou assureurs) via une convention de participation souscrite après mise en concurrence. A l'issue de la consultation, une offre santé et/ou une offre prévoyance est proposée aux agents, avec plusieurs niveaux de garanties et options possibles. Cette convention est négociée, soit par la collectivité en propre, soit par le Centre de gestion sur la base des mandats qui lui sont donnés par les collectivités.

Pour chacun des deux risques, santé et prévoyance, l'employeur souhaitant participer à la Protection sociale complémentaire de ses agents doit choisir entre labellisation et convention de participation.

En ce qui concerne le dispositif de la convention de participation, cette procédure n'est pas soumise au code des marchés publics et est encadrée par le décret, qui prévoit que les conventions ont une durée de 6 ans, avec possibilité de prolonger d'une année pour motif d'intérêt général.

L'article 18 du décret du 8 novembre 2011 prévoit que les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé
- Degré effectif de solidarité entre les adhérents
- Maîtrise financière du dispositif
- Moyens pour assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques.



## 2. La nature des risques couverts.

En ce qui concerne la couverture santé, 95 % des agents de la Fonction Publique Territoriale sont aujourd'hui couverts, soit par une offre proposée par leur employeur (labellisation ou convention de participation), soit par le biais de la mutuelle de leur conjoint, soit par une assurance ou une mutuelle qu'ils – elles ont choisie à titre personnel.

Les problématiques liées au risque santé sont connues et correspondent aux dépenses de santé des assurés sociaux ; elles sont équivalentes à celles des salariés du secteur privé. Il s'agit de couvrir les dépenses liées aux frais de santé non pris en charge par la sécurité sociale d'une population d'actifs, et de retraités.

En ce qui concerne la prévoyance, 50 % des agents environ sont couverts, sur des garanties qui sont peu connues et peuvent être difficiles à appréhender :

- Incapacité temporaire de travail : couverture de la perte de salaire liée au passage à demi-traitement.
- Invalidité : suite à une mise en retraite pour invalidité, rente versée en complément de ce qui est versé par la caisse de retraite.
- Décès : capital versé à la personne désignée par l'assuré, en complément du capital versé par l'employeur.
- Perte de retraite suite à invalidité : compensation de la perte de revenus subie, à la retraite, par le fonctionnaire ayant été en retraite pour invalidité.

La prévoyance couvre des risques financiers majeurs, qui sont souvent méconnus des agents, et peuvent conduire à des situations sociales dramatiques. Or, les agents couverts sont aujourd'hui relativement peu nombreux au regard du risque encouru.

### 3. La situation du SIVU RPU

Notre collectivité :

- Assure une garantie en santé pour le personnel
- Assure une garantie en prévoyance pour le personnel

Les garanties sont souscrites par adhésion à la convention de participation départementale proposée par le Centre de gestion du Bas-Rhin pour les risques santé (période du 01/01/2019 => 31/12/2024) et prévoyance (période du 01/01/2020 => 31/12/2025).

Les caractéristiques de garanties souscrites sont les suivantes :

#### ❖ **Présentation de la garantie santé :**

La garantie s'adresse aux agents actifs, à leur famille (conjoint / enfants) et aux retraités.

Les cotisations sont basées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale et évoluent selon la garantie souscrite, l'âge, la situation familiale, et le régime de Sécurité Sociale.

Les garanties sont les suivantes :

#### **TABLEAU DES GARANTIES SANTÉ PRESTATIONS GARANTIES ET PROPOSÉES (% et forfaits différents suivant la formule choisie)**

##### **SOINS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX**

- \* Consultations (visite, praticien généraliste ou spécialiste OPTAM/OPTAM -CO ou non)
- \* Auxiliaires médicaux
- \* Pharmacie
- \* Médicaments prescrits non remboursés
- \* Analyses - actes de biologie
- \* Radiographie, praticien OPTAM/OPTAM-CO ou non
- \* Actes techniques médicaux, praticien ATM OPTAM/OPTAM-CO ou non

##### **HOSPITALISATION (y compris maternité et hospitalisation à domicile**

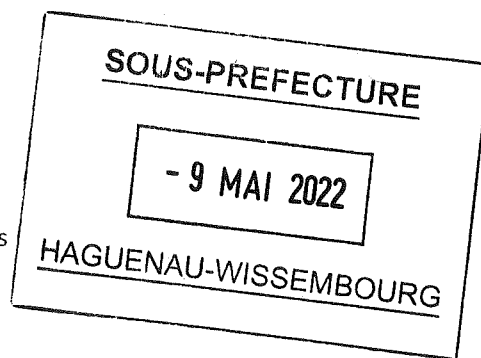
- \* Frais de séjour
- \* Honoraires médecins OPTAM/OPTAM-CO ou non
- \* Forfait journalier
- \* Chambre particulière (avec ou sans hébergement)
- \* Chambre particulière - établissement spécialisé (limité à 60 jours)
- \* Forfait accompagnant enfant de moins de 20 ans et adulte de plus de 65 ans
- \* Participation forfaitaire pour les ATM

##### **OPTIQUE**

- \* Monture
- \* Verre (classique, complexe ou très complexe)
- \* Lentilles accordées ou refusées par le Régime Obligatoire (forfait annuel)
- \* Bonus optique : monture, verre et lentilles de contact
- \* Chirurgie réfractive (forfait par œil)

##### **DENTAIRE**

- \* Soins, actes d'endodontie et de prophylaxie
- \* Actes imagerie - chirurgie et technique
- \* Inlays - Onlays - Inlay Core
- \* Forfait implantologie et parodontologie - actes non remboursés par la S.S
- \* Plafond annuel prothèses (hors inlay-core)
- \* Prothèses dentaires remboursées par la S.S - hors panier 100 % santé
- \* Prothèses inscrites à la CCAM non remboursées par la S.S
- \* Prothèse provisoire - hors panier 100 % santé
- \* Orthodontie jusqu'à 16 ans et plus



**APPAREILLAGES ET ACCESSOIRES MÉDICAUX**

\* Orthopédie (gros et petit appareillage)

Equipements à prix libre

\* Audioprothèses classe 2 (jusqu'à 20 ans inclus atteint de cécité)

\* Audioprothèses classe 2 (jusqu'à 21 ans et plus)

**TRANSPORT**

\* Transport

**PRÉVENTION**

\* Actes de prévention si prise en charge par le RO

**PRESTATIONS DIVERSES**

\* Acupuncteur, chiropracteur, diététicien, étiope, ostéopathe, psychomotricien, sophrologue

\* Cures thermales prescrites et acceptée par la S.S

\* Indemnités obsèques

Les prestations complémentaires (selon le prestataire)

\* Assistance à domicile

\* Téléconsultation médicale

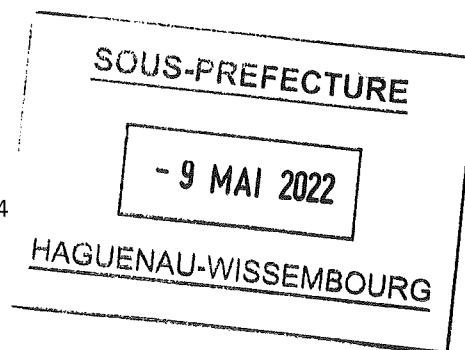
\* Second avis médical

\* Carte avantages

\* Soins à l'étranger (sous conditions) / assistance 7 j sur 7 et 24 h sur 24

**DÉPENDANCE**

\* Autonomie santé

❖ **Présentation de la garantie prévoyance :**

La garantie s'adresse uniquement aux agents actifs CNRACL et IRCANTEC.

La cotisation s'exprime en pourcentage de la rémunération de l'agent.

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION
<b>RÉGIME DE PENSION (en complément de la retraite de base) / invalidité / décès / PTA</b>		
<b>INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL</b> <sup>(1)</sup>	95 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-traitement	<b>1,50 %</b>
- Maintien de salaire		
<b>INVALIDITÉ PERMANENTE</b> <sup>(2)</sup>	95 % du traitement de référence mensuel net	
- Versement d'une rente		
<b>DÉCÈS / PTA</b>	100 % du traitement ou salaire de référence annuel net	
- Versement d'un capital Décès / PTA		
<b>OPTION 1 : PERTE DE RESTANTE SUITE À UNE INVALIDITÉ PERMANENTE</b> <sup>(3)</sup>		
- Versement d'une rente viagère	100 % de la perte de retraite justifiée	+ 0,60 % (au choix de l'agent) + 0,50 % (au choix de la collectivité)
<b>OPTION 2 : DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTA)</b> (au choix de l'agent)		
- Versement d'un capital Décès / PTA (au choix de la collectivité de base)	200 % du traitement ou salaire de référence annuel net	+ 0,27 %
<b>OPTION 3 : RENTE ÉDUCATION</b> (au choix de l'agent)		
- Versement d'une rente à chaque enfant à charge (jusqu'à ses 25 ans max)	10 % traitement ou salaire de référence annuel net	+ 0,27 %

Le montant de la participation de la collectivité couvrant la cotisation des agents est le suivant :

➤ **Participation du SIVU au risque santé** (période du 01/01/2019 => 31/12/2024)

(uniquement si l'agent souscrit au contrat Mutes't) :

120 € par an par agent soit 10 € par mois

+72 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 6 € par mois

+24 € par an par enfant à charge soit + 2 € par mois

240 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 20 € par mois

➤ **Participation du SIVU au risque prévoyance** (période du 01/01/2020 => 31/12/2025)

(uniquement si l'agent souscrit au contrat Collecteam)

15 € / agent / mois (au prorata montant cotisation agent).

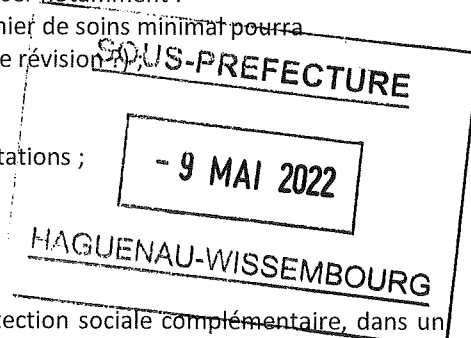
#### 4. Les enjeux majeurs de la réforme de la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique.

L'apport majeur de l'ordonnance du 17 février 2021 est l'introduction d'une obligation de participation des employeurs publics à hauteur **d'au moins 50 % du financement nécessaire à la couverture du risque santé**, avec prise d'effet de cette mesure dans les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'ordonnance prévoit l'obligation des employeurs territoriaux de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au financement de la Protection sociale complémentaire en matière de **prévoyance à hauteur de 20 % d'un montant** qui sera fixé par décret en Conseil d'Etat, lequel doit par ailleurs définir les garanties minimales de prévoyance assurées.

L'ordonnance prévoit l'adoption d'un décret en Conseil d'Etat qui viendra préciser notamment :

- ✓ Le montant de référence sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance et quel indice de révision) ;
- ✓ La portabilité des contrats en cas de mobilité ;
- ✓ Le public éligible ;
- ✓ Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations ;
- ✓ La situation des retraités ;
- ✓ La situation des agents multi-employeurs ;
- ✓ La fiscalité applicable (agent et employeur).



Les Centres de gestion se voient confier une compétence en matière de Protection sociale complémentaire, dans un cadre régional ou interrégional selon les modalités déterminées par leur schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation. Ils proposent une offre en matière de santé, comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer.

Les enjeux de la participation financière de l'employeur à la Protection sociale complémentaire du personnel sont très importants.

En effet :

- La Protection sociale complémentaire (PSC) des agents constitue **un levier d'amélioration des conditions de vie des agents, et de préservation de leur santé**. Il s'agit là d'un objectif majeur des politiques de gestion des ressources humaines : améliorer les conditions de travail et agir en faveur de la santé des agents. La participation financière de l'employeur à la Protection sociale complémentaire est une mesure d'action sociale en faveur des agents et de leur famille.
- Dans un contexte de gel durable du point d'indice, la participation financière de l'employeur territorial permet de **renforcer le pouvoir d'achat des agents**.
- A l'heure où **l'attractivité de la fonction publique** est en berne, la participation de l'employeur apparaît également comme un **facteur de nature à favoriser les recrutements**. L'employeur territorial peut présenter sa participation à une couverture santé et prévoyance compétitive comme un avantage offert à l'agent, qui s'inscrit dans une politique d'action sociale et de développement d'une marque employeur.
- Sur le sujet plus spécifique de la prévoyance, le **poids du risque** lié au demi-traitement et plus encore à l'invalidité plaide en faveur d'une participation employeur obligatoire, afin de couvrir les agents contre un risque important de précarité financière et sociale.
- L'épidémie de Covid 19 et la crise sanitaire met en lumière à la fois le caractère essentiel des services rendus par les fonctionnaires territoriaux, leur forte exposition aux risques, et la **précarité de leur statut** au regard du risque maladie.

Après en avoir débattu, Le Comité directeur,

**PREND ACTE** de l'ensemble des informations relatives à la Protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et considère que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la collectivité entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel.

**Pour extrait conforme**

Roeschwoog, le 21 avril 2022



Le Président

Michèle LORENTZ